



**Arrêté réglementant la circulation et de stationnement
Place du Général de Gaulle – Concert « D'une ombre à l'autre »
Chante Francis Cabrel – Mardi 12 août 2025**

Le Maire de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC,

VU les pouvoirs de police qui lui sont conférés,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation, Place du Général de Gaulle lors du Concert « D'une ombre à l'autre » chante Francis Cabrel le Mardi 12 août 2025.

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du Concert « D'une ombre à l'autre » chante Francis Cabrel - Place du Général de Gaulle, le stationnement et la circulation de tous véhicules y seront interdits le mardi 12 août 2025 à partir de 13h00 jusqu'à la fin de la représentation.

Les contre-allées de la Place du Général de Gaulle seront également interdites à la circulation et au stationnement des véhicules.

Article 2 :

Les services techniques assureront la mise en place de la signalisation adéquate.

Article 3 :

Le Garde Champêtre et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de SAINT-GENIEZ-D'OLT.

Fait à SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC, le **22 juillet 2025**.

Marc BORIES

Maire

